



Note de cadrage de l'Appel À Projets 2023



## **TABLE DES MATIÈRES**

- 1. PRÉSENTATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE D'ELNE**
- 2. LES ENJEUX LOCAUX**
- 3. LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DE L'APPEL À PROJETS 2023**
- 4. DOMAINE D'INTERVENTION DES PARTENAIRES**
- 5. INSTRUCTION DES DOSSIERS**
- 6. LISTE DES CORRESPONDANTS TECHNIQUES**
- 7. REMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PORTAIL DAUPHIN**

# PRÉSENTATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DU CONTRAT DE VILLE D'ELNE

## LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

### ➤ La mobilisation du droit commun

La mobilisation des politiques de droit commun constitue un principe premier dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Ville. Pour rappel : « Elle (la Politique de la Ville) mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». (Loi n°20146173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, TITRE I-Art.1). Les écarts de conditions de vie entre les habitants des QPV et ceux des autres quartiers des territoires éligibles sont toujours observés, voire se sont accentués depuis la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19.

### ➤ Généralités

Les porteurs de projets de la Politique de la Ville peuvent être des associations, des bailleurs, ou des établissements publics. Pour être éligibles à un financement par les crédits spécifiques Politique de la Ville, les projets proposés doivent :

- ✓ S'inscrire dans les axes prioritaires identifiés dans le contrat de ville,
- ✓ S'adresser principalement aux habitants du quartier politique de la ville,
- ✓ Justifier la mobilisation du droit commun,
- ✓ Identifier précisément les besoins auxquels l'action répondra, et les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus (données sexuées, âges, taux de réalisation de l'action etc.),
- ✓ Démontrer la capacité du porteur de projet à réaliser son action dans les conditions fixées dans le dossier et aboutir aux résultats attendus dans les délais (moyens mis en œuvre, compétence des intervenants, aptitude à mobiliser les publics ciblés, etc.)

Étant donné la nature spécifique des crédits Politique de la Ville, une attention particulière sera portée aux projets qui s'inscrivent dans le cadre de politiques publiques établies, ceci dans le souci d'une meilleure cohérence dans l'action territoriale. La Commune d'Elne s'est dotée d'un Projet de Territoire donnant une feuille de route pour les prochaines années. Avant chaque dépôt de dossier, il appartient au porteur d'interroger l'existant sur le territoire, car une appréciation sera portée au dossier sur la capacité à mettre en œuvre une mobilisation efficace et complémentaire des ressources du territoire.

La mobilisation des habitants dans le cadre des projets proposés sera une condition forte à l'intégration dans la programmation du Contrat de Ville. Il s'agit de positionner l'habitant comme expert de son cadre de vie et de sa condition, le plus enclin à pouvoir diagnostiquer, participer aux réflexions et agir dans une action. La prise en compte de l'avis du Conseil Citoyen sur le quartier est un premier levier de mobilisation des habitants. Dans son action, le porteur devra s'efforcer d'investir les lieux publics, d'aller « au-devant » du public, de favoriser les conditions de l'appropriation par le public cible, de créer les espaces/temps nécessaires dans l'objectif de répondre aux besoins au plus près des réalités de terrain.

Transversalement à toutes les thématiques, la question de la jeunesse doit rester centrale et reconnue comme une ressource. La valorisation et l'investissement doivent

être abordés dans le souci d'une logique participative qui tend à créer les conditions d'une insertion territoriale.

Les notions d'innovation et de développement sont intimement liées au processus de Contrat de Ville laissant la place à l'expérimentation et l'incubation. Les porteurs de projets sont invités à aborder la notion de mutualisation dans leurs actions. Un regard attentif sera porté aux initiatives de mutualisation.

Depuis février 2021, la commune a recrutée une **adulte-relais : MME Marion GIGNAN**. L'objectif de sa présence est d'améliorer les relations entre les habitants et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs du quartier prioritaire de la ville. Cet agent, facilitateur de lien social, a une présence régulière sur le quartier prioritaire.

\*Contact : [mariongignan@ville-ene.com](mailto:mariongignan@ville-ene.com)

\*Facebook : Adulte relais Ene Marion

\*Snapchat : adulterelaise21

\*Tel : **06.31.06.86.98**.

Si vous souhaitez savoir si une adresse est située dans le quartier prioritaire, utilisez le système d'information géographique de la politique de la ville du Ministère de la Ville :

<https://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche>

## LES ENJEUX LOCAUX

L'architecture initiale du Contrat de Ville demeure inchangée. Elle repose sur des piliers fondamentaux qui articulent axes, objectifs et actions.

L'avenant permet d'identifier et d'éclairer les signataires à propos des axes privilégiés, des enjeux à renforcer et des objectifs prioritaires sans substitution au travail initial.

A l'instar des piliers fondamentaux, les 4 axes transversaux sont maintenus ainsi que leur prise en compte prioritaire dans les appels à projets. Pour rappel :

➤ **Le Conseil Citoyen**

Un Conseil citoyen est en place, en appui du Contrat de ville d'Elné. Il a pour rôle de favoriser, faire émerger, stimuler l'initiative citoyenne des habitants du quartier prioritaire. C'est une instance de collecte et de recueil de la parole des habitants.

\*Contact : [conseilcitoyenelne66200@gmail.com](mailto:conseilcitoyenelne66200@gmail.com)

\*Tel : 06.84.39.44.86. (Présidente MME VASSE Véronique).

➤ **La jeunesse**

Le terme « jeunesse » désigne les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. La jeunesse a une place privilégiée dans le contrat de ville qu'il convient d'encourager. A ce titre, les actions en faveur des jeunes doivent avoir pour principal objectif l'information, la mobilité et l'insertion sociale et professionnelle.

➤ **L'égalité femme/homme**

Sa prise en compte devra être intégrée aux actions proposées afin de faire progresser de manière significative l'accès des femmes à l'emploi, aux droits et aux services, l'égalité professionnelle et l'entrepreneuriat féminin ainsi que la protection contre toutes formes de violences et la lutte contre les stéréotypes de genre. Il conviendra de mettre en place des indicateurs par genre afin de mesurer l'efficacité de cette prise en compte dans les actions développées.

➤ **La lutte contre toutes les formes de discriminations**

L'objectif principal est de développer l'égalité réelle de traitement en prévenant et en réduisant les facteurs de risques de discrimination, quelle que soit la thématique abordée et de soutenir notamment des actions réaffirmant les valeurs de la République, la laïcité, la citoyenneté et la prévention du phénomène de radicalisation, dans l'esprit de la loi Égalité et Citoyenneté.

▪ **PILIER « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »**

Les axes stratégiques de la commune :

- ✓ **I-Accompagner les parcours professionnels**
- ✓ **II-Renforcer le dynamisme économique**
- ✓ **III-Soutenir l'attractivité touristique en valorisant nos atouts patrimoniaux**

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	INTITULE DES ACTIONS
I.1.Lever les freins à l'emploi I.2.Apporter une réponse adaptée aux parcours I.3.Renforcer la coordination des acteurs de l'emploi	-Apporter une réponse adaptée en termes de formation et de gestion des ressources humaines -Accompagner les publics vers l'emploi
II.1.Soutenir l'entrepreneuriat, l'économie sociale et le circuit court et favoriser l'émergence de réseaux professionnels II.2.Redynamiser la Rue Nationale	-Redynamiser le cœur de ville -Lieu ressource d'appui à l'entrepreneuriat – Maison de projets -L'agriculture comme vecteur de développement local
III.1.Penser une nouvelle stratégie touristique imbriquée dans les atouts communautaires III.2.Travailler sur une communication modernisée et dynamique en cohérence avec le territoire	-Construire une offre différente en s'appuyant sur les atouts spécifiques du territoire -Engager une concertation citoyenne sur la place de la voiture en cœur de ville -Accentuer la communication sur l'attractivité et les atouts du territoire -Développer l'attractivité vers un tourisme « vert » favorisant les déplacements doux. -Droits des terrasses

▪ **PILIER « RENOUVELLEMENT URBAIN »**

Les axes stratégiques de la commune :

- ✓ **I-Donner un habitat de qualité pour tous**
- ✓ **II-Lutter contre l'isolement et la carence de lien social**
- ✓ **III-Redynamiser le centre-ville par le biais d'équipements publics moteurs**

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	INTITULE DES ACTIONS
I.1.Mieux repérer l'habitat problématique I.2.Mettre en place des actions ciblées en corrélation avec la politique communautaire de l'habitat I.3.Rénover ou créer des logements adaptés dans le cadre du PLH intercommunal Communautaire	-Réparer l'habitat en souffrance et diversifier les propositions de logements
II.1.Redonner des espaces de vie et de partage II.2.Repenser la mobilité et le stationnement en cœur de ville II.3.Permettre l'unité du quartier, sa liaison au reste de la ville ainsi qu'au territoire	-Amélioration du cadre de vie et de la mobilité en cœur de ville -Marche exploratoire
III.1.Nouvelle stratégie pour le cœur de ville imbriquée dans la stratégie communautaire	-Équipement public moteur : la Salle Hélène -Équipements publics moteur : la Maison de Projets

▪ **PILIER « COHESION SOCIALE »**

Les axes stratégiques de la commune :

- ✓ **I. Agir pour une meilleure réussite éducative**
- ✓ **II. Favoriser l'accès aux droits, outil d'inclusion sociale**
- ✓ **III. Mener des actions de prévention**

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INTITULE DES ACTIONS
I.1.Mieux accompagner les parcours scolaires I.2.Consolider le lien école-famille I.3.Soutien à la fonction parentale	-Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS) -Atelier Parents/Enfants -Café des parents -Actions Parents/Enfants 0 à 3 ans
II.1.Accès à la santé II.2.Favoriser la maîtrise de langue française II.3.Accès aux Droits II.4.Accès à la culture	-Création d'un centre municipal de santé -Atelier santé ville -Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) -Atelier socio-linguistique -Permanence partenaires -Atelier numérique -Le goût des autres -Micro Folies
III.1.Réactiver le CLSPD III.2.Amplifier la prévention par l'accès au sport des jeunes III.3.Promouvoir l'engagement des jeunes	-Action de prévention -La prévention par l'accès au sport -Prévention par l'engagement des jeunes -Sécurité routière



## LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DE L'APPEL A PROJETS 2023

Chaque année, les associations et Institutions, peuvent déposer, dans le cadre d'une procédure bien définie, des projets pour améliorer la qualité de vie dans ce quartier prioritaire et ainsi favoriser l'égalité des chances.

Ces actions peuvent avoir diverses thématiques telles que la cohésion sociales, l'aide à l'emploi, l'inclusion à la culture ....

Une fois déposés, ces projets font l'objet d'une étude approfondie, en commission, par les services de la Mairie, de l'État et de tous les partenaires financeurs (Conseil Départemental, Régional, CCACVI, DRAC, CAF ...).

À l'issue de cette étude, chacun se prononce sur son soutien financier ou non de ces actions.

Les **objectifs prioritaires** de la municipalité s'appuient sur **trois thématiques principales** :

**-La démocratie participative** au service d'une cité solidaire, dynamique, conviviale et belle à vivre, proposant une autre manière de **gouverner avec les habitants**,

**-Le vivre ensemble** qui se décline en trois enjeux basés autour de la **santé, du sport et de la nature**,

**-La ville verte/active** qui se décline en enjeux basés sur la **préservation de la nature et l'agroécologie ainsi que sur l'économie et l'habitat**.

Ces thématiques seront la base du projet global de territoire qui va figer la ligne conductrice des années à venir. *La démocratie participative* se retrouvera de manière transversale dans chaque projet.

Les axes de projet de territoire et les actions qui en découlent sont donc les suivants :

- 1/ Dans le domaine éducatif, culturel et jeunesse,
- 2/ Dans le domaine de la santé et du sport,
- 3/ Dans le domaine de la préservation de la nature, de la promotion de l'agroécologie, de la transition écologique et énergétique,
- 4/ Dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle,
- 5/ Dans le domaine de l'économie et de l'habitat.

Priorités Territoriales	Priorités 1	Priorités 2	Priorités 3
<b>COHESION SOCIALE</b>	Promouvoir la santé et le bien être	Maintenir et promouvoir les projets culturels, artistiques et sportifs	Mobiliser des ateliers contre la fracture numérique
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	Dynamiser le cœur de ville grâce à une action urbanistique en direction des commerces, de l'artisanat et du tourisme	Soutenir et promouvoir les circuits courts, les projets locaux en lien avec l'agroécologie	Favoriser le développement local et l'économie sociale et solidaire
<b>CADRE DE VIE</b>	Valoriser les projets avec les écoles et les habitants sur la propreté, la végétalisation...	Soutenir la création de jardins partagés	Amélioration du cadre de vie des habitants avec des projets participatifs

## DOMAINE D'INTERVENTION DES PARTENAIRES

- **Orientations pour les services de l'Etat :**

<b>Volet citoyenneté, lien social</b>	1-Accompagnement social, médiation, occupation de l'espace public, 2-Apprentissage du français et des valeurs Républicaines, 3-L'accès aux droits sociaux et la lutte contre l'illectronisme.
<b>Volet éducation</b>	1-Actions visant à prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire, 2-Actions visant à consolider les acquis scolaires (accompagnement scolaire, devoirs faits ....), 3-Actions d'accompagnement personnalisé des élèves (tutorat, parrainage ...), 4-Actions d'accompagnement des familles à l'usage du numérique, 5-Actions visant à favoriser les conditions d'exercice de la parentalité et à renforcer le lien entre les parents et l'environnement éducatif des enfants, 6-Transmission des valeurs civiques de la République.
<b>Volet emploi, insertion, formation et développement économique</b>	1-Actions de repérage des jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en études, 2-Actions d'accompagnement en lien avec les équipes de Pôle Emploi, 3-Actions de promotion de l'apprentissage auprès des jeunes du QPV, 4-Actions permettant de découvrir les métiers en tension et les découvertes in situ des métiers (bancs d'essai, plateaux techniques, visites en entreprises, période de mises en situation en milieu professionnel), 5-Actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans le QPV, 6-Actions permettant de lever les freins à l'insertion professionnelle (apprentissage de la langue, des savoirs fondamentaux pour intégrer une entreprise, mobilité, garde d'enfants ...), 7-Actions encourageant le lien entre développement économique et nature urbaine (jardins partagés, agriculture urbaine ...), 8-Objectif de 25% des financements ANCT à destination de l'emploi : « <i>En application des prescriptions nationales, 25 % des crédits de chaque contrat de ville doivent être consacrés aux actions liées à l'emploi et au développement économique.</i> »
<b>Volet santé</b>	1-Actions de lutte contre les conduites addictives, 2-Actions de promotion du sport-santé pour lutter contre l'inactivité physique, 3-Actions de prévention en matière de santé y compris de santé mentale, 4-Actions de prévention des violences intra-familiales, 5-Actions de lutte contre les représentations sexistes.
<b>Volet habitat et cadre de vie</b>	Actions visant à favoriser la tranquillité résidentielle, Actions de valorisation de l'espace public.
<b>Volet inclusion par la culture et le sport</b>	Actions permettant l'accès à la culture et la pratique culturelle, Actions sport-santé (activités sportives favorisant la prévention, le bien-être), Activités qui ciblent la pratique sportive féminine pour lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité femme/homme.

• **Domaines d'interventions et priorités pour le Département66 :**

<b>1</b>	Soutien à la parentalité dès la grossesse par l'intervention de la sage-femme. Suivi médical des enfants et conseils aux parents par le médecin et la puéricultrice. Le département dispose sur Elne de locaux adaptés à ces missions.
<b>2</b>	Accompagnement à la parentalité pour les parents d'enfants plus âgés mais mineurs par des éducateurs spécialisés et des assistantes sociales.
<b>3</b>	Mise en protection des enfants si nécessaire.
<b>4</b>	Mise en place de groupes de paroles pour les femmes victimes de violences conjugales par l'APEX et co-animées par la puéricultrice du Département. Ces groupes de paroles se réunissent dans les locaux de la Protection Maternelle Infantile.
<b>5</b>	Faciliter l'accès aux droits, accompagner les usagers dans la réalisation de démarches ou la gestion de leur difficulté grâce aux soutiens des agents présents quotidiennement sur l'antenne d'Elne.
<b>6</b>	Soutenir les bénéficiaires du RSA dans leur projet de vie ou leur insertion professionnelle. Des permanences réalisées par les Assistantes Sociales et 1 conseiller d'insertion sur l'antenne d'Elne. Mise en place d'actions d'insertion et du dispositif « Accompagnement Global » en partenariat Conseil Départemental et Pôle Emploi.
<b>7</b>	Informers les seniors, prévenir la perte d'autonomie grâce à l'intervention du CLIC qui tient des permanences et co-anime des manifestations d'information et de prévention de perte d'autonomie de lutte contre l'isolement et la fracture numérique.
<b>8</b>	Faciliter le maintien à domicile pour les personnes âgées, rester vigilants aux plus vulnérables. Ces missions sont réalisées par des assistantes sociales et infirmiers. Le département soutien aussi les personnes en difficulté financière accordant l'Aide Sociale qui financera une partie du coût d'un EHPAD.

• **Domaines d'interventions et priorités pour la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés (CCACVI) :**

Politique du logement et du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les parcours résidentiels, l'accès à un logement, social et privé</li> <li>- Lutter contre l'habitat indigne et non décent, accompagner le maintien à domicile, les économies d'énergies, les travaux lourds</li> <li>- Mettre en valeur le centre ancien via les ravalements de façades</li> <li>- Développer une offre de logements pour les jeunes saisonniers</li> <li>- Rendre lisibles les solutions de logement et accompagner les jeunes dans l'accès au logement autonome.</li> </ul>
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement économique du territoire.</li> <li>- Soutenir l'installation durable et le développement des entreprises sur le territoire</li> <li>- Encourager l'entrepreneuriat (favoriser les complémentarités avec l'offre de services du Cap /pôle entrepreneurial).</li> <li>- Développer des formes d'hébergement et espaces de travail adaptés aux nouveaux modes de travail</li> <li>- Encourager les animations économiques (valorisation de filière, secteur d'activité) et la mise en réseau des entrepreneurs</li> <li>- Promouvoir la RSE (responsabilité sociale et environnementale) des entreprises</li> </ul>
Petite enfance (0-3 ans), Enfance (3-11 ans), Jeunesse (11-17 ans). <b>Pas d'intervention en temps scolaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir les enfants de moins de 6 ans : ALSH maternel, Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants, Gestion des Relais Petite Enfance.</li> <li>- Organiser et ou coordonner les loisirs éducatifs pour les 6-18 ans (accueil extra et périscolaire) : ALSH élémentaire, Accueils de loisirs adolescents, Points d'information Jeunesse.</li> <li>- Soutenir et développer des actions d'accompagnement à la parentalité</li> <li>- Favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures communautaires ;</li> <li>- Soutenir des projets/pratiques d'activités innovantes à destination des enfants (hors temps scolaire) (scientifiques, sportives, culturelles, développement durable...) avec une attention particulière portée à la mixité sociale et de genre</li> </ul>

	- Animation de la vie sociale : impulser et soutenir une dynamique d'animation de la vie sociale
Médiathèques	- Réduire les inégalités d'accès à la lecture, aux loisirs, à l'information et à la formation (ateliers, lectures, présentations...).
Transition écologique	- Limiter les émissions des gaz à effet de serre : appuyer les démarches d'aménagement intégrées, cultiver les conditions d'une mobilité durable ... - Préserver la biodiversité. - Promouvoir l'agriculture et la consommation durables. - Optimiser le potentiel énergétique du territoire. - Sensibiliser le public (animation, communication)

• **Domaines d'interventions et priorités pour la C.A.F. des Pyrénées-Orientales :**

<b>La petite enfance</b>	1-Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et créer de nouvelles places (objectif spécifique zone prioritaire), tout en favorisant leur accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant. 2-Améliorer l'accessibilité aux modes d'accueil de tous les enfants (Soutenir la prise en charge des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil collectif, adapter l'offre aux besoins des familles les plus précaires).
<b>L'enfance et la jeunesse</b>	1-Poursuivre le soutien aux ALSH, notamment sur le temps du mercredi et favoriser leur accessibilité (handicap). 2-Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale. 3-Faciliter l'accès aux loisirs des enfants. 4-Dynamiser les départs en vacances des enfants. 5-Encourager une évolution qualitative de l'offre jeunesse en soutenant la professionnalisation de l'accompagnement proposé aux adolescents et en proposant des modalités de fonctionnement plus souples et adaptées aux aspirations des jeunes. 6-Renforcer la présence éducative sur internet via la démarche « promeneurs du net ». 7-Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie. 8-Développer des actions en lien avec l'autonomie, la citoyenneté, le vivre ensemble.
<b>La parentalité</b>	1-Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale (arrivée de l'enfant, adolescence, ruptures familiales). 2-Mettre à disposition des familles et des partenaires l'ensemble des ressources et actions relatives au soutien à la parentalité et en assurer leur promotion. 3-Favoriser la mise en place sur le territoire d'un panier de service dans le cadre du soutien à la parentalité (Lieu d'Accueil Enfants Parents, Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité, adhésion au Réseau d'Appui et d'Accompagnement des Parents et développement d'actions de soutien à la Parentalité.
<b>Le logement</b>	Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale, les actions en matière de prévention des expulsions, de lutte contre l'habitat non décent, l'aide aux ménages pour le maintien dans un logement décent.
<b>L'animation de la vie sociale</b>	1-Soutenir et accompagner le centre social dans la mise en œuvre de son projet. 2-Approfondir l'offre d'accompagnement des familles et des jeunes par le centre social. 3-Développer des actions visant à lutter contre la fracture numérique, des actions de promotion de la laïcité.

- **Domaines d'interventions et priorités pour la Région Occitanie :**

**Dispositif régional de soutien aux actions et modalités de dépôt**

**Programmation 2023 : Appel à projets**

➤ **Soutien aux projets :**

Les projets retenus par le dispositif régional en faveur de la Politique de la Ville interviendront majoritairement en faveur des habitants des quartiers prioritaires et **devront s'inscrire dans la programmation annuelle du contrat de ville**. Ils revêtiront un caractère à la fois structurant et innovant (échelle d'intervention large et en complémentarité avec l'offre existante), et s'inscriront dans un cadre partenarial large avec la mobilisation des partenaires locaux.

<https://www.laregion.fr/Dispositif-regional-de-soutien-aux-associations-et-EPCI-en-faveur-de-la-Politique-de>

➤ **Modalités de dépôt des demandes de subvention**

**Le dépôt des dossiers sollicitant la Région se fait de manière dématérialisée à partir du lien suivant : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>**

**Les porteurs de projets sollicitant la Région pour plusieurs actions devront regrouper leurs demandes en ne déposant qu'un seul dossier sur le portail des aides régional** (même si ces actions concernent plusieurs contrats de ville). Une ventilation de la subvention régionale pour chaque action sollicitant le soutien régional devra être renseignée.

➤ **Soutien à la formation professionnelle des adultes relais**

La Région pourra également accompagner la formation professionnelle des adultes relais salariés d'associations loi 1901, dans la mesure où ces formations ne sont pas finançables par un organisme de formation et où elles s'inscrivent dans les parcours professionnels qualifiants (dispositif adopté à la CP du 7 décembre 2018). **Les associations peuvent déposer leur dossier par mail à l'adresse suivante : [politiquedelaville@laregion.fr](mailto:politiquedelaville@laregion.fr)**

<https://www.laregion.fr/Dispositif-regional-d-aide-a-la-formation-des-adultes-relais>

# INSTRUCTION DES DOSSIERS

## Calendrier de réalisation des actions

Les actions peuvent se dérouler sur :

- **L'année civile** (du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023)  
Les subventions doivent respecter le principe de l'annualité budgétaire.
- **Le calendrier scolaire** (de septembre 2022 au 30 juin 2023)  
Sont exclusivement concernées les actions à destination des publics scolarisés.

## Calendrier indicatif pour l'appel à Projets 2023

<b>Lundi 21 novembre 2022</b>	<b>Lancement de l'appel à projets Contrat de Ville 2023</b>
<b>Lundi 23 janvier 2023</b>	<b>Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention</b>

Chaque réponse à l'appel à projets du contrat de ville d'Elne se fera sous **deux formats**:

- ✓ **Transmettre une copie numérique par mail à [celinecorbec@ville-elne.com](mailto:celinecorbec@ville-elne.com)**
- ✓ **Saisir le dossier sur la plateforme DAUPHIN** via le site du CGET ([cget.gouv.fr](http://cget.gouv.fr) onglet aides et subvention/politique de la ville) ou via le portail Dauphin ([portail.dauphin.gouv.fr](http://portail.dauphin.gouv.fr)).

**ATTENTION** : pour chaque dossier, veillez à vous rapprocher en amont des institutions que vous solliciterez financièrement (cf. Liste des correspondants techniques p.13).

Il existe différentes plateformes de dépôts :

État/Commune d'Elne/CCACVI : [usager-dauphin.cget.gouv.fr](http://usager-dauphin.cget.gouv.fr)

Département : <http://www.pass66.fr/>

Région : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>

Caf : <https://www.caf.fr/partenaires>

Les opérateurs retenus devront respecter rigoureusement ces axes transversaux dans la mise en œuvre et la gouvernance de leurs projets.

Les actions proposées au titre des différents dispositifs de la Politique de la Ville doivent impérativement concerner les habitants du quartier réglementaire :

- soit dans le **quartier prioritaire**,
- soit pour des équipements et des services situés hors de ce quartier, mais au bénéfice des habitants du quartier prioritaire d'Elne.

## Evaluation des dispositifs

Un attention particulière sera portée sur l'évaluation des actions menées notamment dans le cadre des dossiers de renouvellement. Ce bilan est indispensable pour pouvoir connaître et suivre les interventions menées en direction du quartier prioritaire. L'analyse des données s'enrichira en 2023 par des échanges avec les partenaires, pour mettre en perspective les résultats et en tirer des propositions d'action.

## LISTE DES CORRESPONDANTS TECHNIQUES

INSTITUTION	NOM / PRENOM	MAIL	TELEPHONE
<b>Politique de la Ville d'Elne</b>	MME CORBEC Céline	<a href="mailto:celinecorbec@ville-elne.com">celinecorbec@ville-elne.com</a>	06.70.27.37.27 04.68.88.25.76
<b>Adulte-relais Elne</b>	MME GIGNAN Marion	<a href="mailto:mariongignan@ville-elne.com">mariongignan@ville-elne.com</a>	06.31.06.86.98
<b>État/Préfecture</b>  <b>Déléguées du Préfet</b>  <b>Référente politique de la Ville</b>  <b>Boîte mail fonctionnelle</b>	MME SUCH-SMEETS Martine  MME ESCOBAR Corine  MME TOLOSA Martine	<a href="mailto:martine.such-smeets@pyrenees-orientales.gouv.fr">martine.such-smeets@pyrenees-orientales.gouv.fr</a>  <a href="mailto:corine.escobar@pyrenees-orientales.gouv.fr">corine.escobar@pyrenees-orientales.gouv.fr</a>  <a href="mailto:martine.tolosa@pyrenees-orientales.gouv.fr">martine.tolosa@pyrenees-orientales.gouv.fr</a>  <a href="mailto:pref-pol-ville@pyrennes-orientales.gouv.fr">pref-pol-ville@pyrennes-orientales.gouv.fr</a>	06.33.07.71.82  06.88.20.91.00  04.68.51.67.64
<b>CCACVI</b>	MME MARZO Esthel	<a href="mailto:esthel.marzo@cc-acvi.com">esthel.marzo@cc-acvi.com</a>	04.68.81.63.77
<b>Conseil Départemental</b>	MME BAIXAS Catherine	<a href="mailto:catherine.baixas@cd66.fr">catherine.baixas@cd66.fr</a>	04.68.85.86.24
<b>Conseil Régional</b>	M.FREYBURGER Sébastien	<a href="mailto:sebastien.freyburger@laregion.fr">sebastien.freyburger@laregion.fr</a>	04.67.22.81.61
<b>DRAC</b>	MME CASTEL Silvy	<a href="mailto:silvy.castel@culture.gouv.fr">silvy.castel@culture.gouv.fr</a>	06.19.81.92.23
<b>CAF 66</b>	MME SCHNEIDER Virginie  Boîte mail fonctionnelle	<a href="mailto:virginie.schneider@caf66.caf.fr">virginie.schneider@caf66.caf.fr</a>  <a href="mailto:aides-partenaires-caf66@caf.fr">aides-partenaires-caf66@caf.fr</a>	04.68.08.14.12  Site Internet : <a href="http://www.partenaires66.fr">www.partenaires66.fr</a>

# REEMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PORTAIL DAUPHIN



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## REEMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PORTAIL DAUPHIN

### Points d'attention à destination des porteurs de projets

1 - Pour **demandeur une subvention politique de la ville dans le portail DAUPHIN** <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Les différents partenaires sollicités pourront consulter votre dossier directement sur la plateforme DAUPHIN.

Toutefois, pour **toute demande de cofinancement au Conseil Départemental et/ou à la Région**, il convient de saisir votre dossier sur leurs portails respectifs : : [http://www.pass66.fr/1033-demander\\_une\\_subvention.htm](http://www.pass66.fr/1033-demander_une_subvention.htm) (pour le CD) et/ou <https://mesaidesenligne.laregion.fr> (pour la Région).

2 – **Votre demande est déposée dans le cadre de la Politique de la ville** et relève du **contrat de ville : 66 – CA des Albères et de la Côte Vermeille – page 31 du Guide**

3 – **La localisation de votre action – Page 33 du Guide**

Il est impératif de **citer le Quartier Politique de la Ville concerné par l'action : ELNE Centre Ville**

4 – **Le budget prévisionnel de l'action – Pages 36 à 43 du Guide**

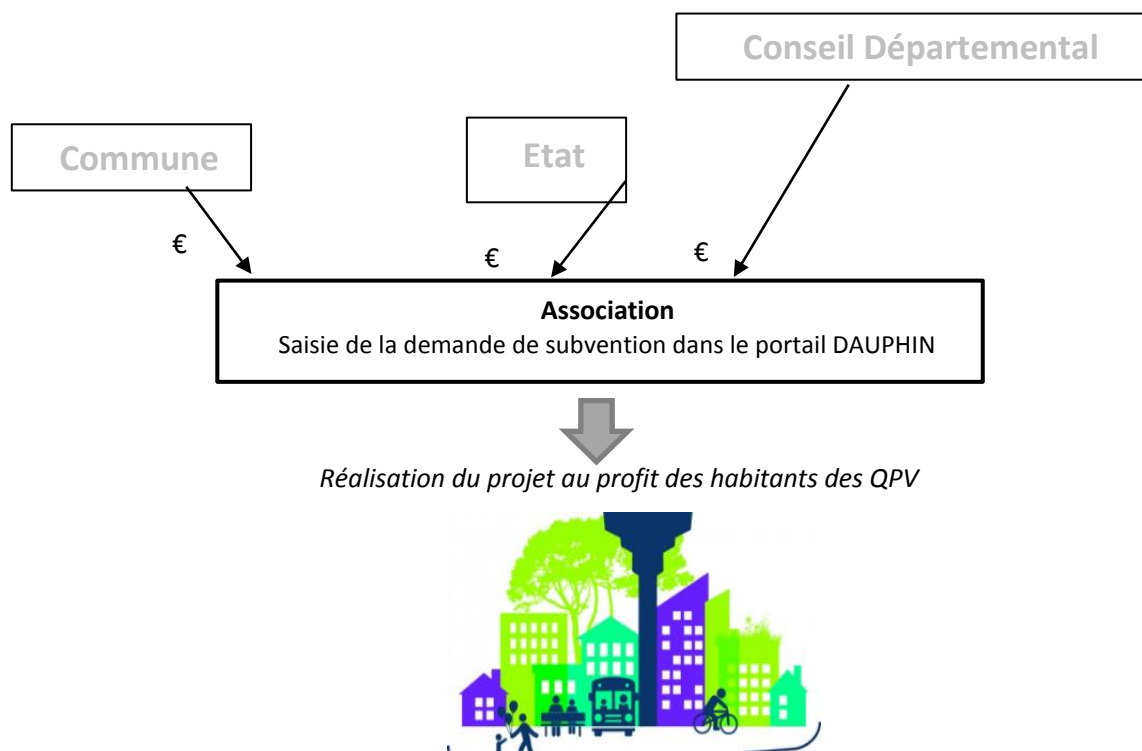
- le **millésime du budget sera 2023**, quelle que soit la période de réalisation de l'action (année civile ou année scolaire),

- un **cofinancement** est indispensable

- pour mener à bien votre projet, vous pouvez solliciter les partenaires du contrat de ville concernés par le présent appel à projets : l'État (Politique de la ville, Education Nationale, DRAC, DIRECCTE...), la Ville d'Elne, la Communauté de Communes Albères – Côte Vermeille – Illibéris, la CAF, le Conseil Départemental, la Région...

En remplissant la partie droite du budget prévisionnel du projet (rubrique « 74 - Subvention d'exploitation »), vous allez procéder aux demandes de financement





Concrètement quand vous remplissez le budget de votre projet dans le portail DAUPHIN,

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 €
Conseil-s Régional(aux)	0,00 €
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 €
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 €
Commune(s)	0,00 €
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 €

Pour la demande de subvention auprès de l'État, dans le cadre de la Politique de la Ville, cliquez sur l'icône



puis dans la zone de recherche :

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **66 - ETAT-POLITIQUE-VILLE** »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Votre demande sera acheminée vers le service de l'Etat en charge de la politique de la ville.

Autre exemple pour l'État : pour la DRAC, sélectionnez « **66-CULTURE** »

Appel à projets 2023 - Contrat de ville Elne « Cœur Helenae »

Pour les autres financements que vous souhaitez solliciter :

Auprès du Département, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « 66 - PYRENEES-ORIENTALES (DEPT) »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Auprès de la commune, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche

- 1 - tapez le code postal de la commune où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « ELNE 66200 »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

### 5 - Attestation sur l'honneur – Pages 47 à 49 du Guide

Pour officialiser votre demande, vous devez télécharger, remplir et signer l'attestation sur l'honneur. Cette attestation devra ensuite être scannée et réinsérée dans DAUPHIN ;

6 – La [Charte de partage des valeurs républicaines](#) devra également être complétée, signée et insérée dans la rubrique « Autre pièce » de Dauphin.

### **CERFA N°12156\*05**



Imprimer

Réinitialiser



# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

*Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016*

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)